

Motion « Politique Pénitentiaire »

L'UFAP UNSa Justice condamne les pouvoirs publics en charge de la gouvernance de ce pays. Notre organisation syndicale dénonce l'absence de volonté et le manque cruel de courage dont font preuve, depuis plus de 40 ans, les gouvernements et parlementaires au regard de la question pénitentiaire.

L'UFAP UNSa Justice réaffirme que l'administration pénitentiaire doit être dotée des moyens utiles et nécessaires pour mener à bien les missions allouées aux personnels. C'est pourquoi elle revendique une politique ambitieuse et pragmatique afin qu'ils disposent des ressources législatives, matérielles, financières et surtout humaines à la hauteur des défis quotidiens.

Les personnels pénitentiaires interviennent au bout de la chaîne pénale et du champ social. Ils ont pour mission de réussir là où les dispositifs sociaux et judiciaires ont échoué avant eux, avec un budget annuel bien inférieur à la hauteur de l'enjeu et une reconnaissance de leurs missions bien loin des services rendus à la société !

Le contexte spécifique du monde carcéral, les contraintes liées à l'enfermement et les missions confiées contribuent aux problématiques des personnels pénitentiaires.

Ces derniers font face à une population pénale de plus en plus intolérante à la frustration et réfractaire à l'autorité, une population qui accepte de moins en moins le « vivre ensemble » et la nécessité de respecter certaines limites et certains interdits, définis par le cadre de la Loi.

Les personnels pénitentiaires se voient confier une population aux profils divers : des auteurs d'infraction à caractère sexuel, des détenus asociaux ou sociopathes, des trafiquants de stupéfiants, des membres d'organisations criminelles terroristes ou non, des individus avec des conduites addictives et des individus au comportement imprévisible ou atteints de troubles psychologiques, voire mentaux.

Ce mélange explosif des genres crée des tensions et des réactions violentes dont les agents pénitentiaires sont les premières victimes : violences verbales, violences physiques et psychologiques sont une banalité à l'intérieur et se manifestent également de plus en plus à l'extérieur de nos structures.

Ces paramètres nécessitent bien plus qu'une réforme du système pénitentiaire. **L'UFAP UNSa Justice** revendique un changement radical de la prise en charge de la population pénale, depuis l'écrou jusqu'à la libération, et des probationnaires. Afin que l'exécution de la peine puisse jouer pleinement son rôle de régulation sociale, le temps de l'incarcération ou de la probation doit être un temps utile pour donner un sens à la peine et redonner du sens aux missions des personnels pénitentiaires, dans un cadre sécuritaire.

L'UFAP UNSa Justice milite, notamment, en faveur de la création d'établissements spécialisés et adaptés aux profils pénaux et carcéraux, en termes de sécurité et de prise en charge, du nécessaire profilage des personnes détenues et de leur évaluation permanente tout au long de leur incarcération.

Cette évolution nécessaire doit s'accompagner d'aménagements législatifs permettant de mettre en place des régimes de détention basés sur l'observation et l'évaluation pluridisciplinaire des personnes détenues.

L'UFAP UNSa Justice exige que la politique pénitentiaire réponde enfin aux difficultés des personnels et cesse d'obéir uniquement à une logique comptable de régulation de flux, en totale opposition avec nos deux principales missions que sont la garde et la réinsertion.

L'UFAP UNSa Justice revendique une mise en cohérence des politiques de sécurité publique et des politiques pénales afin de garantir, au regard des capacités structurelles, une capacité optimale

d'exécution des peines à travers les Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation (SPIP) et les établissements pénitentiaires.

La société et les responsables politiques doivent enfin assumer la contribution des personnels pénitentiaires à la sécurité publique, au maintien de l'équilibre social et à la défense des valeurs de la République.

L'UFAP UNSa Justice demande instamment la création, au sein du ministère de la Justice, d'un secrétariat d'État à la question pénitentiaire avec deux directions distinctes : une direction de l'administration pénitentiaire et une direction de l'insertion et de la probation.

GÉNÉRALITÉS

L'UFAP UNSa Justice exige une amélioration réelle, rapide et visible des conditions d'exercice des personnels pénitentiaires, notamment par :

- Un recrutement massif de personnels pour faire face aux vacances de poste et diminuer la charge de travail
- La garantie de l'accès à une formation initiale, d'adaptation à l'emploi et continue
- L'harmonisation de la mise en œuvre du télétravail, accessible y compris aux agents à temps partiel
- Le respect de l'équilibre entre vie privée et vie professionnelle et du droit à la déconnexion
- La garantie du bien-être au travail et la lutte contre tout type de violences et de harcèlement

L'UFAP UNSa Justice exige la mise en place d'un Observatoire Paritaire et Permanent de suivi des effectifs de tous corps et grades confondus permettant d'avoir une gestion prévisionnelle des emplois.

L'UFAP UNSa Justice réclame, en matière RH, la création d'audits locaux, réalisés en collaboration avec les organisations syndicales, afin d'évaluer les besoins humains réels sur les structures pénitentiaires et, au besoin, réviser à la hausse les organigrammes.

L'UFAP UNSa Justice exige que la lutte contre la récidive soit affirmée comme une mission principale de tous les services de l'administration pénitentiaire.

L'UFAP UNSa Justice demande que les budgets alloués à la lutte contre le terrorisme soient utilisés à bon escient et examinés dans les instances de dialogue social.

L'UFAP UNSa Justice exige le réexamen de la Loi pénitentiaire du 24 novembre 2009 et des transpositions effectuées dans le Code pénitentiaire :

- Abrogation de l'article L441-2 du Code pénitentiaire (article 29 Loi pénitentiaire) relatif à la consultation des détenus (droit d'expression collectif)
- Abrogation et réécriture de l'article L225-1 du Code pénitentiaire (article 57 Loi pénitentiaire) relatif à l'interdiction d'effectuer des fouilles systématiques

L'UFAP UNSa Justice attend de la DAP de la cohérence dans la gestion des affectations en établissement et des transfèvements par l'abandon du seul critère de rapprochement familial au profit d'un réel projet d'exécution de peine. Par ailleurs, ce même critère ne doit plus être pris en compte lors d'un transfert par Mesure d'Ordre et de Sécurité (MOS) d'un détenu auteur de violences. Ainsi, les agressions sur les personnels ne seront plus un moyen de satisfaire les exigences d'affectation.

En supplément des établissements spécialisés et adaptés, notamment pour les détenus violents, **L'UFAP UNSa Justice** revendique la création d'établissements de soins spécifiques, assortie des évolutions législatives et budgétaires nécessaires, pour les détenus présentant des troubles du comportement.

L'UFAP UNSa Justice exige la création d'ESA, d'ERIS, équipes cynotechniques, EJ, UHSI, UHSA, EPM dans chaque région et en Outre-Mer.

L'UFAP UNSa Justice revendique le développement des Centre Nationaux d'Évaluation afin d'accélérer l'affectation des détenus condamnés.

L'UFAP UNSa Justice revendique, dans l'hypothèse d'un nouveau transfert de missions du ministère de l'Intérieur au ministère de la Justice, l'octroi des moyens humains, matériels et budgétaires réalistes et proportionnels aux besoins, en concertation avec les organisations syndicales.

SURPOPULATION

De moratoire en moratoire, l'encellulement individuel est sans cesse repousser par les ministres de la Justice et les parlementaires. Aujourd'hui, la situation est devenue ingérable pour les personnels pénitentiaires. **L'UFAP UNSa Justice** s'insurge contre la surpopulation pénale, réaffirme l'encellulement individuel comme principe fondamental et exige sa mise en œuvre sans délai.

Les capacités actuelles d'hébergement doivent être adaptées pour répondre au bon exercice de nos missions. Le mélange des profils des personnes incarcérées ne permet pas aux personnels pénitentiaires d'exercer leurs missions de garde, de réinsertion et autres missions annexes dans des conditions optimales et sécurisantes. **L'UFAP UNSa Justice** demande qu'une véritable réflexion soit rapidement engagée sur la spécialisation des établissements (niveau de sécurité et prise en charge) ainsi que sur le profilage de la population pénale afin de permettre une réaffectation des détenus à la suite de leur évaluation.

L'UFAP UNSa Justice exige l'accompagnement des alternatives à l'incarcération par des moyens financiers, matériels et humains adaptés et pérennes.

SÉCURITÉ DES PERSONNELS

L'UFAP UNSa Justice milite en faveur de l'intégration des personnels pénitentiaires dans la loi de sécurité globale du 25 Mai 2021.

L'UFAP UNSa Justice demande qu'une attention particulière soit portée à l'équilibre des postes femmes/hommes dans les structures en fonction de leurs besoins.

Dans le cadre du déploiement intégral du « Surveillant acteur », **L'UFAP UNSa Justice** revendique, pour lutter contre l'isolement des agents, le travail en équipes mobiles des personnels de surveillance en détention. Un agent ne doit plus se retrouver seul dans l'accomplissement de ses missions et l'exécution de l'ensemble de ses gestes professionnels.

Face aux nouveaux droits sans cesse accordés à la population pénale, **L'UFAP UNSa Justice** exige que les obligations réglementaires s'imposent aux détenus de manière plus contraignante dans l'objectif de mettre un terme à leur sentiment d'impunité.

De nouvelles prérogatives doivent également être accordées aux personnels pénitentiaires afin de garantir le bon exercice des missions dévolues et, notamment, lutter efficacement contre l'introduction d'objets interdits et dangereux ou de substances illégales au sein des établissements et mettre un terme aux violences et trafics qui gangrèment les détentions.

Pour **L'UFAP UNSa Justice**, une action forte et ferme doit être menée pour briser les effets de groupe et lutter contre les noyaux durs d'influence ou de pression et le caïdat.

Si certains agissements mineurs de la population pénale peuvent faire l'objet d'un traitement infra-disciplinaire, **L'UFAP UNSa Justice** s'oppose à la généralisation de la procédure alternative aux poursuites disciplinaires à l'encontre des détenus, notamment pour les fautes des 1^{er} et 2^{ème} degré.

L'UFAP UNSa Justice exige la généralisation du traitement et du suivi des comptes rendus d'incident rédigés par des personnels pénitentiaires et une information sur les suites réservées.

Afin de garantir leur sécurité et celle de leur famille, **L'UFAP UNSa Justice** exige, à la demande des agents leur anonymisation à tous les stades des procédures disciplinaire et pénale par l'utilisation systématique d'un matricule à la place du patronyme, dans tous les actes administratifs et judiciaires.

Les déplacements de la population pénale dans les détentions sont aujourd'hui trop nombreux et provoquent une désorganisation des mouvements et du déroulement de la journée, quand ils ne sont pas à l'origine d'incidents. **L'UFAP UNSa Justice** exige que les mouvements soient listés, planifiés et regroupés dans des créneaux horaires définis.

SÉCURITÉ DES ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES

Au vu de la banalisation et de la multiplication des événements dramatiques, **L'UFAP UNSa Justice** exige, avec insistance, l'application concrète du rapport CHAUVET, la mise en œuvre du plan de sécurisation de juin 2013 de la circulaire relative à la sécurisation des SPIP du 8 août 2013, ainsi que du plan de sécurisation de mai 2016 avec, entre autres, la sécurisation des SPIP en matière d'accueil du public par l'affectation de personnels de surveillance.

L'UFAP UNSa Justice demande le déploiement du plan de sécurisation des établissements et emprises foncières pénitentiaires, par la création de zones de défense intégrant entre autres un glacis périmétrique adapté, afin d'endiguer le phénomène des projections extérieures et le survol de drones malveillants à l'origine de trafics et conflits dans les détentions.

L'UFAP UNSa Justice exige la modernisation et l'adaptation de manière urgente des équipements de lutte anti-drone dans l'ensemble des établissements.

L'UFAP UNSa Justice exige une accélération de la lutte contre la prolifération des téléphones portables et leur usage dans les établissements pénitentiaires.

L'UFAP UNSa Justice demande une enquête nationale sur la porosité des établissements pénitentiaires et la mise en place de moyens législatifs, matériels et techniques efficaces pour y remédier et assurer la sécurité des personnels.

Au regard de la hausse des incidents et des violences en détention, de la présence de détenus au profil dangereux ou inadapté au milieu carcéral, **L'UFAP UNSa Justice** demande l'augmentation des capacités d'accueil dans les quartiers disciplinaires et d'isolement. Cette augmentation de capacité devra également s'accompagner des évolutions législatives nécessaires à la gestion de ces profils spécifiques.

L'UFAP UNSa Justice se félicite de la création d'un véritable service du renseignement pénitentiaire à compétence nationale et renouvelle son exigence en termes de moyens humains, matériels, législatifs et réglementaires.

PRISE EN CHARGE PPSMJ

L'UFAP UNSa Justice revendique la généralisation de l'accès aux dossiers pénaux des détenus à tous les personnels de surveillance.

L'UFAP UNSa Justice rappelle que l'ordre et la discipline dans les détentions sont la règle établie. L'autorité des personnels doit être soutenue par la poursuite systématique, tant sur le plan pénal que disciplinaire, de toute personne enfreignant les codes et les règlements.

L'UFAP UNSa Justice condamne la réduction des quantités de peine des sanctions disciplinaires et dénonce le rapprochement opéré entre le régime de détention du quartier disciplinaire et celui d'une

détention classique. Plus généralement, **L'UFAP UNSa Justice** reste opposer à une normalisation carcérale qui tend à rapprocher la vie en détention avec la vie à l'extérieur.

L'UFAP UNSa Justice exige le retour aux quanta de sanction de cellule disciplinaire existant en cas d'agression physique sur le personnel pénitentiaire avant la Loi du 24 novembre 2009.

L'UFAP UNSa Justice dénonce et condamne le contournement de l'exécution de la sanction disciplinaire opéré par une incompatibilité médicale avec la cellule disciplinaire et exige que cette incompatibilité soit temporaire et motivée.

Tout en privilégiant l'exécution de la sanction disciplinaire sur site, **L'UFAP UNSa Justice** s'oppose à la levée de la sanction en cas de transfert.

Les violences commises sur les personnels tout au long de l'incarcération doivent être tracées, intégrées à l'évaluation des risques et être accessible en permanence à l'ensemble des agents. Cette traçabilité doit entraîner une réelle circulation de l'information au sein des structures et entre elles à l'issue d'un transfert.

L'UFAP UNSa Justice exige l'identification, le suivi, la création et l'inscription à un répertoire dédié des auteurs de violences en détention, notamment à l'encontre des personnels. La lutte contre les violences en détention doit être une priorité majeure pour l'administration pénitentiaire et faire l'objet d'une politique volontariste.

L'UFAP UNSa Justice dénonce le détournement de la doctrine et l'utilisation qui peut être faite des Unités pour Détenus Violents (UDV). Ces quartiers doivent permettre de gérer, de manière exclusivement sécurisée, les détenus qui y sont placés, avec une priorité donnée aux agresseurs de personnels tel que le prévoit le relevé de conclusions de 2018. Des dispositions législatives doivent également permettre de mettre un terme au débat contradictoire.

L'UFAP UNSa Justice demande la mise en place d'une astreinte médicale de nuit et le WE dans les établissements, le développement de la télémedecine ainsi que le respect des protocoles entre l'administration pénitentiaire et le corps médical pour les interventions dans les établissements dans l'objectif de réduire les extractions médicales.

L'UFAP UNSa Justice exige que le recours à la visioconférence et le déplacement des magistrats sur les établissements soient le principe afin de limiter les extractions judiciaires.

L'UFAP UNSa Justice exige l'abandon immédiat du dispositif du « codétenu de soutien », du projet de détenu « pair accompagnant » et de la réserve citoyenne de réinsertion.

L'UFAP UNSa Justice insiste sur la nécessité de poursuivre la réflexion visant à redéfinir les métiers des personnels afin de les replacer au cœur de la prise en charge des personnes placées sous main de justice. C'est donner du sens aux missions quotidiennes des personnels : l'observation, l'évaluation et la prise en charge de la population pénale et des probationnaires sont les trois axes fondamentaux de ce projet.

C'est reconnaître l'importance des personnels dans la prise en charge globale et quotidienne des PPSMJ, dans la gestion de la détention, dans la mise en œuvre d'une politique de réinsertion et dans le nécessaire maintien du lien social et humain, vecteurs de la sécurité publique de demain.

Tous les moyens doivent être mis à disposition afin de positionner les agents comme des ACTEURS CENTRAUX et INCONTOURNABLES et tendre au rétablissement de leur AUTORITÉ et leur SÉCURITÉ, par l'octroi de nouvelles prérogatives.

Cette redéfinition doit être conduite dans le cadre d'un véritable dialogue social et ne pas s'effectuer au profit de la rationalisation des effectifs.

PROGRAMMES IMMOBILIERS

L'UFAP UNSa Justice dénonce le déni des pouvoirs publics face au déficit capacitaire du parc pénitentiaire. Les constructions engagées ces dernières années ne répondent pas aux besoins réels de l'administration pénitentiaire tant en termes de places opérationnelles qu'en termes de typologie d'établissement ou de structure.

L'UFAP UNSa Justice revendique la création d'établissements dont les capacités d'hébergement et le profil des personnes incarcérées répondent au bon exercice des missions dévolues aux personnels pénitentiaires. Dans le même esprit, **L'UFAP UNSa Justice** exige que ces conditions soient adaptées aux établissements actuels par la réduction, le cas échéant, de leur capacité d'accueil, ainsi que la réaffectation des détenus profilés à la suite de leur évaluation. Cela permettra une amélioration des conditions de travail des personnels dans l'Hexagone et en Outre-Mer ainsi que l'amélioration des conditions de détention.

L'UFAP UNSa Justice exige que les représentants des personnels soient associés aux choix architecturaux et ergonomiques dans le cadre des nouvelles constructions.

L'UFAP UNSa Justice demande la création et l'augmentation substantielle du nombre de chambres de passage et de repos dans l'ensemble des structures pénitentiaires.

L'UFAP UNSa Justice déplore le manque d'entretien et de modernisation de l'ensemble du parc pénitentiaire en raison du manque de moyens alloués et exige, dans le cadre des partenariats publics privés, le respect des cahiers des charges contractés.

L'UFAP UNSa Justice réclame le recrutement et l'affectation de personnels techniques pour la maintenance de l'ensemble des structures ainsi que des formations adaptées.